



VAUCLUSE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 16 décembre 2025  
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-

NM/GF

N° 003335

Ressources  
humaines - Agents  
recenseurs 2026

Publié le :

22/12/2025

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Le 16 décembre 2025 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Cédric MAROS (3ème adjoint) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS, Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Amélie LEBRETTON (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Elhadji NDIOUR, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE

**ABSENTS** : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, le Secrétaire nommé est Mme Célia BARBIER.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20251216-003335-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2025  
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Madame le Maire rappelle que depuis la loi du 27 février 2002, la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement de la population sont confiées aux communes et aux EPCI.

De plus, le recensement est désormais annuel pour les communes de plus de 10 000 habitants sur 8% des adresses. La population de chaque circonscription administrative est actualisée chaque année et des résultats analogues à ceux des recensements traditionnels sont diffusés tous les ans.

En 2026, les travaux de recensement de la population auront lieu du lundi 5 janvier au vendredi 27 février.

La Ville est responsable du recrutement, de la formation et de la nomination des agents recenseurs ainsi que de leur rémunération. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal le recrutement de deux agents non titulaires recenseurs.

La rémunération des intéressés sera établie en référence du grade d'Adjoint administratif, échelon 1. Il est à noter qu'un agent recenseur, recruté en tant que non titulaire, peut être rémunéré sur la base d'un indice de la fonction publique territoriale, supplément familial inclus, sans que cette rémunération ne puisse être inférieure au SMIC horaire.

Par ailleurs, une dotation forfaitaire de recensement représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par la commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement sera attribuée à la commune pour un montant de 2 024 euros versée avant la fin du premier semestre 2026.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu**, la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V, notamment les articles 156 à 158 ;

**Vu**, le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Vu**, le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 modifié relatif au recensement de la population ;

**Vu**, le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

**Vu**, le courrier de l'Insee en date du 5 novembre 2025 portant sur la préparation de l'enquête annuelle de recensement 2026 ;

## **LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Approuve**, la proposition de Madame le Maire de recruter deux agents recenseurs, non titulaires, sur le grade d'Adjoint administratif, à temps complet, sur la période du recensement de la population 2026.

**Dit**, que les agents recenseurs seront rémunérés sur l'échelon 1 du grade précité complété le cas échéant d'un régime indemnitaire.

**Autorise**, Madame le Maire à signer les contrats de recrutement pour la période mentionnée.

**Dit**, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget primitif – Section de fonctionnement – Chapitre 012.

### **POUR EXTRAIT CONFORME**

**Célia BARBIER**  
Secrétaire de séance

VILLE D'APT – Conseil Municipal du seize décembre deux mille vingt cinq



**Véronique ARNAUD-DELOY**  
Maire d'Apt

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20251216-003335-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2025  
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Page 2 sur 2